



Département de la sécurité, des institutions et du sport

Service de la circulation routière et de la navigation

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport

Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Demande de modification ou de remplacement du permis de conduire

Indications personnelles

Féminin Masculin

Nom :

Nom(s) précédent(s) éventuel(s) :

Prénom(s) :

Rue, n° :

N° postal, localité :

Lieu(x) d'origine : Pays d'origine :

Date de naissance :

Email :

Photo/signature
numérique en scannant :



A joindre une copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un
permis de séjour valide

Signature au centre du rectangle

↓ Veuillez cocher ci-dessous le motif de votre

demande ↓ et joindre les documents nécessaires :

Modification de nom, prénom, d'origine :

- A joindre une pièce officielle valable mentionnant la modification
- A joindre l'original de votre permis de conduire et de votre/vos permis de circulation

En cas de changement de nom, nous vous invitons à contacter votre compagnie d'assurance afin d'établir pour chaque véhicule une nouvelle attestation d'assurance électronique mentionnant ce changement.

Changement d'adresse :

- A joindre l'original de tous vos permis de circulation et/ou de navigation (cartes grises) et de votre permis de conduire (en cas de permis de conduire bleu)
- ⇒ Vous pouvez également effectuer votre changement d'adresse en ligne depuis notre site internet www.vs.ch/autos.

Changement de canton :

- A joindre l'original de votre permis de conduire bleu ou en cas de permis en format carte de crédit (PCC), une copie recto-verso lisible
- A joindre une attestation de domicile délivrée par la commune valaisanne
- A joindre l'original des permis de circulation et/ou de navigation (cartes grises) à immatriculer

Perte Vol (un rapport de police est nécessaire) :

- permis d'élève conducteur ou carte d'autorisation à se présenter à un examen de théorie, cat. ...
 - permis de conduire en format carte de crédit (PCC)
 - permis de conduire bleu ou permis de conduire bateau
- A joindre une photo couleur de qualité passeport

La présente déclaration implique mon obligation de restituer au Service de la circulation routière et de la navigation les permis perdus au cas où je les retrouverais, faute de quoi je serai passible des peines prévues par l'article 97, chiffre 1 de la loi fédérale sur la circulation routière.

Etablissement d'un nouveau permis de conduire suite à :

- un permis de conduire défectueux
 - A joindre l'original du permis de conduire défectueux
- un échange du permis bleu en un permis en format carte de crédit
 - A joindre l'original du permis de conduire et une photo couleur de qualité passeport
- une adjonction ou une suppression d'un code
 - A joindre l'original du permis de conduire

Autre : à préciser

Date :

Signature :

